

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 25 janvier 2023

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMANN, Denis WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Luc ADONETH
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :

Mme Sandrine DEMAY

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.3. Eclairage public : modification des horaires

DELIBERATION D25012023/09

En séance du Conseil du 1^{er} décembre, le Conseil a voté les modifications d'horaires d'éclairage afin de diminuer l'impact de l'augmentation des coûts d'électricité.

Compte tenu des difficultés techniques et d'approvisionnement apparues après le vote, la délibération est modifiée comme suit :

- A compter du 20 février 2023, les luminaires seront éteints de minuit à 6h00, sur l'ensemble du ban communal et de minuit à 5h00 entre la portion rond-point RN59 – Rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville.
- L'extinction de la portion rond-point RN59 – Rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville sera ajustée de 1h30 à 5h00 à compter du 2 mai 2023.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 6h du matin sur l'ensemble du ban communal, et de minuit à 5h sur la portion rond-point RN59 – Rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville à compter du 20 février 2023. L'extinction de la portion rond-point RN59 – Rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville sera ajustée de 1h30 à 5h00 à compter du 2 mai 2023.

PRECISE qu'un arrêté du Maire sera pris en ce sens et sera communiqué par tout moyen disponible auprès de la population.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 26 janvier 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,